

Expéditeur :

Son Excellence Monsieur Tom Barrett
Ambassadeur des États-Unis
U.S. Embassy Luxembourg
22 Boulevard Emmanuel Servais
L-2535 Luxembourg
Fax + +352 46 14 01
e-mail: LuxembourgPublicAffairs@state.gov

Lieu et date : _____

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous écris à l'occasion du 20^{ième} anniversaire de l'ouverture du centre de détention de la base de Guantánamo. Créé après les attentats du 11 septembre 2001, **Guantánamo est devenu le symbole des attaques contre les droits humains perpétrés par les États-Unis dans le cadre de sa politique de lutte contre le terrorisme.**

Le gouvernement américain a créé la prison de Guantanamo pour détenir des personnes en dehors de la juridiction américaine après les attentats de 2001. Le président Biden a déclaré qu'il soutenait la fermeture de ce site notoire de torture et de détention illimitée, mais les militant.e-s des droits humains, n'ont vu que peu de progrès et le site reste ouvert aujourd'hui.

Selon les autorités américaines, 779 personnes ont été détenues à Guantánamo, dans la plupart des cas sans inculpation ni jugement. Guantánamo abrite aujourd'hui encore 39 hommes musulmans qui y sont emprisonnés depuis près de deux décennies, sans avoir été jugés lors d'un procès équitable. Seuls 12 des 39 détenus restants à Guantanamo ont été inculpés de crimes.

Vingt ans après son ouverture, aucun responsable n'a été jugé aux États-Unis pour les violations des droits humains perpétrées par ce pays dans le cadre des opérations liées à ce site, y compris la torture, les disparitions forcées et l'absence totale de procédure régulière.

Je vous exhorte de transmettre, en tant qu'Ambassadeur au Luxembourg des États-Unis ma demande au président des Etats Unis, Joe Biden :

- **Le gouvernement américain doit fermer définitivement le centre de détention de la base de Guantánamo. Toutes les personnes qui y sont encore incarcérées doivent être soit transférées et libérées, soit, s'il existe des preuves recevables suffisantes au regard du droit international, être traduites en justice pour des infractions dûment reconnues par ledit droit, dans le cadre d'une procédure judiciaire équitable, devant un tribunal fédéral et sans recourir à la peine de mort.**
- **Les personnes détenues à Guantánamo et ailleurs par les États-Unis après les attentats du 11 septembre ont été soumises à des actes de torture et à des disparitions forcées. Les États-Unis doivent enquêter sur ces atteintes au droit international et traduire en justice les auteur.e-s présumé.e-s, quel que soit leur grade ou rang dans la hiérarchie, aujourd'hui comme à l'époque des faits.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

(Signature)